

La séance est ouverte à **18h10** sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 21 membres présents et excuse les membres absents.

**Secrétariat de séance :**

M<sup>me</sup> GALTIER assure le secrétariat de séance.

**ORDRE du JOUR :**

**1 – Gestion matérielle et financière :**

- Compte Financier 2023 (COFI)
- Conventions

*Décision*

*Information*

**2 – Questions diverses**

Deux questions posées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

1/ Quel était le montant de la taxe d'apprentissage ? Combien a-t-on dépensé sur cette taxe et comment ?

2/ Qu'en est-il de la classe préparatoire au Lycée ? Si elle est implantée au lycée, de combien d'heures sera abondée la DHG du Lycée ?

**Adoption du PV du précédent CA :**

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 05 février 2024.

M<sup>me</sup> GALTIER propose une correction en page n°3 concernant, pour les 1STMG (*et non les terminales*), l'impossibilité de dédoubler le français et la science de gestion (*et non éco-droit*) en l'état actuel de la répartition de la DHG.

En terminale, un dédoublement éventuel concerne le marketing.

**Vote :**                    Votants : 21            Pour : 21            contre : 0            abstention : 0

## I – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

### ❖ COMPTE FINANCIER 2023 :

M. DUPLESSIS présente le compte financier de l'exercice 2023 :

Il s'agit d'exposer l'exécution du budget 2023 par l'ordonnateur.

M. DUPLESSIS présente et commente un tableau exposant l'ensemble des composants du budget : AP, VE, ALO, SRH et OPC.

Sous Op@le, les bourses n'apparaissent plus dans le budget du Lycée.

M. DUPLESSIS expose donc longuement l'état et l'évolution des dépenses et des recettes. (Cf. tableaux joints)

Il souligne également qu'il a été nécessaire de recourir à de nombreux prélèvements sur fonds de roulement pour boucler cet exercice 2023. Pour la majeure partie, ces prélèvements ont été nécessaires en raison du coût de l'énergie.

Concernant la taxe d'apprentissage, les dépenses sont à hauteur de 2 775.64 €.

Cette somme a été utilisée à hauteur de 920.80 € pour des abonnements, 612.04 € pour des frais de déplacement, 772.80 € pour l'achat du logiciel EBP, 80.00 € pour l'adhésion à l'association EGEE et 390.00 € pour le forum étudiant.

Il reste un reliquat de 4 796€24 en fin d'exercice.

M<sup>me</sup> CLAVAUD-GAS demande s'il sera possible d'utiliser une partie de ce reliquat pour financer pour les BTS NDRC une application ECOM-BOX qui serait accessible au sein du Lycée, mais aussi à distance.

Globalement, toutes les dépenses sont en augmentation. Celles qui pèsent le plus concernent :

- Les contrats de maintenance ;
- La viabilisation (*électricité, eau...*) 144 943.97 € de dépenses en 2022 contre 198 117.90 € en 2023, avec une consommation identique voire inférieure, au ALO et SRH.
- L'entretien du réseau de chaleur, passé de 49 966.17 € en 2022 à 57 899.29 € en 2023.

Les dépenses de viabilisation consomment **79%** de la Dotation Globale de Fonctionnement du Lycée.

A titre d'exemple, M. DEROUIN a comparé une facture d'électricité de juillet 2022 (400.00 €) à juillet 2023 (4 000.00 €) pour une consommation quasi-identique.

M. DUPLESSIS présente un tableau qui illustre l'ensemble des déficits constatés.

Le résultat de l'exercice est de - 96 151,52€.

Entre 2022 et 2023, le fonds de roulement a baissé d'environ 55%.

M<sup>me</sup> POIRIER demande comment cela se passera si le Lycée n'a plus les moyens de payer ses factures ?

M. DEROUIN répond que ce sera alors à la Région d'intervenir.

L'ensemble des membres du CA regrette l'absence de nos représentants régionaux à cette assemblée car ils auraient pu être témoins de nos difficultés financières et, peut-être aussi, répondre à nos questions.

M. DUPLESSIS commente la situation du Lycée concernant le fonds de roulement. Nous sommes à 31,92 jours, juste au-dessus du seuil critique de 30 jours.

Concernant la trésorerie, l'évolution entre 2022 et 2023 est de - 63 754.25 €.

M. DUPLESSIS présente également les autres indicateurs financiers : autonomie financière qui n'est que de 3.71 jours, l'IAF de - 95 768.31 €, le taux de charge à payer (7.95%) ainsi que le taux de non-recouvrement (6.29 %).

En conclusion, M. DUPLESSIS précise que les indicateurs financiers sont mauvais et que la situation est préoccupante.

M. DEROUIN remercie le gestionnaire et son équipe pour tout le travail réalisé dans ces conditions financières contraintes, avec, de surcroît, la mise en place d'Op@le qui a généré de nombreux problèmes et qui n'est toujours pas complètement opérationnel.

M<sup>me</sup> DELABESSE donne lecture de la déclaration des personnels d'enseignement et d'éducation ([Cf. ANNEXE N°1](#)).

Le CA approuve le compte financier de l'exercice 2023 comme suit :

**Vote :**            **Votants : 21**    **Pour : 20**    **contre : 0**    **abstention : 1**

**Acte n°6/81 rendu public pour affichage**

Le CA vote l'affectation du résultat de l'exercice 2023 :

**Vote :**            **Votants : 21**    **Pour : 20**    **contre : 0**    **abstention : 1**

**Acte n°6/80 rendu public pour affichage**

M. DUPLESSIS remercie également ses personnels pour leur engagement au quotidien et l'ensemble de leur travail.

### ❖ CONVENTIONS :

#### **AVENANT A LA CONVENTION CASTERMAN RELATIF AU PRÊT CONCERNANT LE MATERIEL DE L'EXPOSITION « LES CLANDESTINES DE L'HISTOIRE » :**

Mise en place au CDI pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive de cette exposition prêtée gracieusement par les éditions CASTERMAN.

Elle est utilisée par les classes de 1<sup>ère</sup> dans le cadre des épreuves du baccalauréat de français.

**ACTE N° 6/75 rendu public pour affichage**

#### **CONVENTION MANG'ATITUDE :**

Cette convention concerne la participation de nos élèves à la journée finale Manga'titude organisée à Limoges le 04 juin 2024.

En effet, une participation financière à hauteur de 20€ pour 17 élèves est demandée cette année car, comme l'explique M<sup>me</sup> BERTRAND, les associations organisatrices de Prix Littéraires comme Manga'titude ou Les Imaginaires ont vu leurs subventions réduites obligeant ainsi le Lycée à participer au financement afin de pouvoir rémunérer les auteurs invités aux journées finales pour les rencontres avec les élèves.

Ces 20€ seront pris sur le budget du CDI.

**Vote :**            **Votants : 21**    **Pour : 21**    **contre : 0**    **abstention : 0**

**ACTE N° 6/79 rendu public pour affichage**

#### **CONVENTION DE RESTAURATION 2024 FIXANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES SELON LESQUELLES LES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE BENEFICIERONT D'UNE SUBVENTION POUR LEUR DEJEUNER SERVI PAR UN RESTAURANT SCOLAIRE :**

**Vote :**            **Votants : 21**    **Pour : 21**    **contre : 0**    **abstention : 0**

**ACTE N° 6/76 rendu public pour affichage**

**CONVENTION DEFINISSANT LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE 65 ELEVES ET 6 ACCOMPAGNATEURS DU LYCEE PIERRE BOURDAN DANS LE CADRE DU PRIX « ALBERT LONDRES » DANS L'AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DU GRAND GUERET :**

Dans le cadre du prix Albert Londres, 3 classes du Lycée vont rencontrer Gwendoline DEBONO, reportrice, le jeudi 04 avril 2024.

Cette rencontre fait suite à un travail en classe sur son reportage à Kherson en UKRAINE « *Les soldats de l'ombre* ».

Le prêt de l'auditorium est gratuit.

Vote :            Votants :        21        Pour : 21        contre :        0        abstention : 0

**ACTE N° 6/78 rendu public pour affichage**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA MGEN DE L'EXPOSITION DE DESSINS DE PRESSE SUR LE THEME « DESSINE-MOI L'EGALITE DES GENRES » :**

Mise en place au CDI à partir du 29 avril et jusqu'au 18 mai de cette exposition, prêtée par la MGEN.

Vote :            Votants :        21        Pour : 21        contre :        0        abstention : 0

**ACTE N° 6/77 rendu public pour affichage**

**II – QUESTIONS DIVERSES**

M. DEROUIN donne la lecture de la réponse de M<sup>me</sup> la rectrice au courrier des élèves au sujet de la perte de deux divisions pour la rentrée 2024. ([Cf. ANNEXE N°2](#))

Concernant l'attribution de la classe préparatoire au Lycée, M. DEROUIN n'a, pour le moment, aucune réponse officielle du rectorat.

Cette classe est d'après les textes dotée de 27h (*20h de cours et 7h dédiées au projet d'orientation*). On peut donc s'attendre, en cas d'implantation de cette division au sein du Lycée, à une dotation supplémentaire de 27h.

M<sup>me</sup> VEDRENNE signale que le CSA a validé cette implantation.

Elle précise également que sur les deux postes proposés à la suppression, le CSA n'en a entériné qu'une : le poste d'Histoire-géographie. Celui de Lettres serait donc maintenu pour l'an prochain.

M. DEROUIN précise ne pas avoir eu de retour officiel à ce jour.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.**

**Le secrétaire de séance**



**M<sup>me</sup> Stéphanie GALTIER**

**Le Président,**



**M. Olivier DEROUIN**

# ANNEXE N°1

**Déclaration sur le compte financier 2023  
présentée au CA du 28 mars 2024  
du lycée Pierre Bourdan  
par les Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement**

Force est de constater que, comme nous l'avions craint, la dotation de fonctionnement allouée était insuffisante pour assurer le fonctionnement normal de l'établissement et a, de fait, conduit à un déficit important.

Cette situation est d'autant plus intenable dans un contexte d'inflation avec, en particulier, des coûts de l'énergie exorbitants.

N'oublions pas que, depuis 3 ans, le lycée a désormais à sa charge une contribution à l'entretien du réseau de chaleur qui pèse lourdement sur son budget sans que la Région n'abonde automatiquement et intégralement ce surcoût.

Cette pénurie financière a d'ores et déjà un impact fort sur les projets, sorties et activités pédagogiques ou d'ouverture culturelle, si indispensables à l'épanouissement et aux parcours des élèves (parcours avenir, citoyen, culturel et santé), dans un secteur rural de surcroît.

Nous tenons à souligner que cette situation aggrave grandement les conditions de travail du gestionnaire et du service d'intendance.

L'État et la Région doivent assumer les besoins des lycées dont ils ont la charge. L'urgence est de donner à ces lycées les moyens financiers et matériels de fonctionner, d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels et aux élèves sans mettre en péril des crédits pédagogiques.



# ANNEXE N°2



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
Bernadette Chambinaud  
Conseillère spéciale  
Tél : 05 55 11 43 52 / 06 36 50 08 82  
Mél : [ce.cabinet@ac-limoges.fr](mailto:ce.cabinet@ac-limoges.fr)

13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

**Cabinet de la rectrice**

Limoges, le 21 Mars 2024

La rectrice  
à

Mesdames et Messieurs les élèves

s/c de Monsieur le Proviseur

lycée Pierre Bourdan

23000 GUÉRET

Madame, Monsieur

Vous avez souhaité m'adresser un courrier pour me faire part de vos inquiétudes liées à la décision du rectorat de procéder à la fermeture de 2 divisions au lycée Bourdan à la rentrée prochaine.

L'attribution des moyens et les décisions d'ouverture et de fermeture sont liées à l'évolution des effectifs. Ainsi, le constat d'une baisse du nombre d'élèves en série générale à la rentrée prochaine au lycée Bourdan a conduit le rectorat à acter la suppression de deux divisions.

Le chef d'établissement pourra vous apporter les précisions utiles sur ce dossier et soyez assurés que si la perte de deux divisions devait conduire des professeurs à compléter leur service dans un autre établissement, leur situation serait alors examinée avec une grande attention.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Carole Drucker-Godard